

Thème 5 : les Français et la République.

(15-16h)

La République, trois Républiques.

- L'enracinement de la culture républicaine. Les décennies 1880 et 1890. (3h)
- Les combats de la Résistance (contre l'occupant nazi et le régime de Vichy) et la refondation républicaine (4h/5h)
- 1958-1962, une nouvelle République (2h)

La République et les évolutions de la société française.

- La République et la question ouvrière : le Front populaire (2h)
- La République, les religions et la laïcité depuis les Années 1880 (2h)
- La place des femmes dans vie politique et sociale de la France au XXème siècle (2h)

Capacités et méthodes

Leçons	Problématiques	Notions	Capacités à mettre en oeuvre	Histoire des arts	Liens géographie et ECJS
<u>Leçon 1</u> : La IIIe République fédère autour de valeurs.	Sur quels piliers la République se construit-elle ?	<ul style="list-style-type: none"> -les libertés fondamentales - suffrage universel -démocratie locale - les valeurs universelles -les symboles 	<ul style="list-style-type: none"> - Situer ces deux décennies par rapport au temps long de la chronologie de la république - Mettre en relation des documents de nature différente. 	Etude des bustes de Marianne : un art républicain.	Etude d'une élection locale ou nationale
<u>Leçon 2</u> : Faire des républicains.	Comment la République fait-elle des Français des républicains ?	<ul style="list-style-type: none"> - les lois Ferry - modèle républicain - patriotisme - laïcité - naissance d'une culture politique 	Cerner le sens général d'un corpus documentaire.		
<u>Leçon 3</u> : L'affaire Dreyfus.	Comment l'affaire Dreyfus transforme-t-elle la République ?	<ul style="list-style-type: none"> -intellectuels engagés -opinion publique - crise politique - propagande - antiparlementarisme - antisémitisme - xénophobie - Les droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> -Comprendre le rôle de la presse -Travailler sur des affiches de propagande -Travailler sur des caricatures 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'étudier un extrait de téléfilm - Etude d'une sculpture monumentale officielle. 	L'engagement politique

L'enracinement de la culture républicaine (les décennies 1880 et 1890)

Problématique : Comment la diffusion de la culture républicaine à la fin du XIXe siècle permet-elle le ralliement des Français à la République ?

Ou

Comment les Français sont-ils devenus républicains ?

I. La IIIe République fédère autour de valeurs.

Problématique : sur quels piliers la République se construit-elle ?

Objectifs : à partir de documents, montrer que la République se construit progressivement.

I.1. Les grandes lois républicaines des années 1880 : les lois sur les grandes libertés sont votées...

Loi du 29 juillet 1881 :

Art. 1 – L'imprimerie et la librairie sont libres.

Art. 5 – Tout journal, ou écrit périodique peut être publié sans autorisation de dépôt de cautionnement.

Art. 7 – Avant la publication de tout journal ou écrit périodique, il sera fait une déclaration.

Loi	Année	Dispositions
Sur la liberté de la presse	1881	Loi plus libérale que celles qui existaient auparavant.
Sur la liberté d'affichage	1881	Beaucoup de messages politiques passent par les affiches, importantes en temps de campagne électorale.
Sur la liberté de réunion	1881	Il ne faut plus d'autorisation du gouvernement pour tenir une réunion.
Lois sur l'enseignement primaire	1881-1882	L'enseignement primaire devient gratuit (1881), laïc et obligatoire (1882).
Sur la liberté syndicale	1884	Des associations chargées de la défense d'intérêts professionnels, les syndicats, peuvent se constituer librement.
Loi municipale	1884	Toutes les communes ont le même statut (sauf Paris) et élisent le conseil municipal, qui désigne le maire.

I.2. Le rite républicain se construit autour de pratiques.

Le suffrage universel, le droit de vote pour tous.



Les élections de janvier 1872 - un bureau électoral dans une commune des environs de Paris

Chaque électeur a une
carte électorale

Une pratique républicaine en construction.

DÉPARTEMENT
de
LA SEINE.
11^e ARRONDISSEMENT
de
PARIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CARTE D'ÉLECTEUR
ÉLECTION D'UN DÉPUTÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Spécies
et durée du vote. | 7 janvier 1872. de 6 h. du matin à 6 h. du soir.

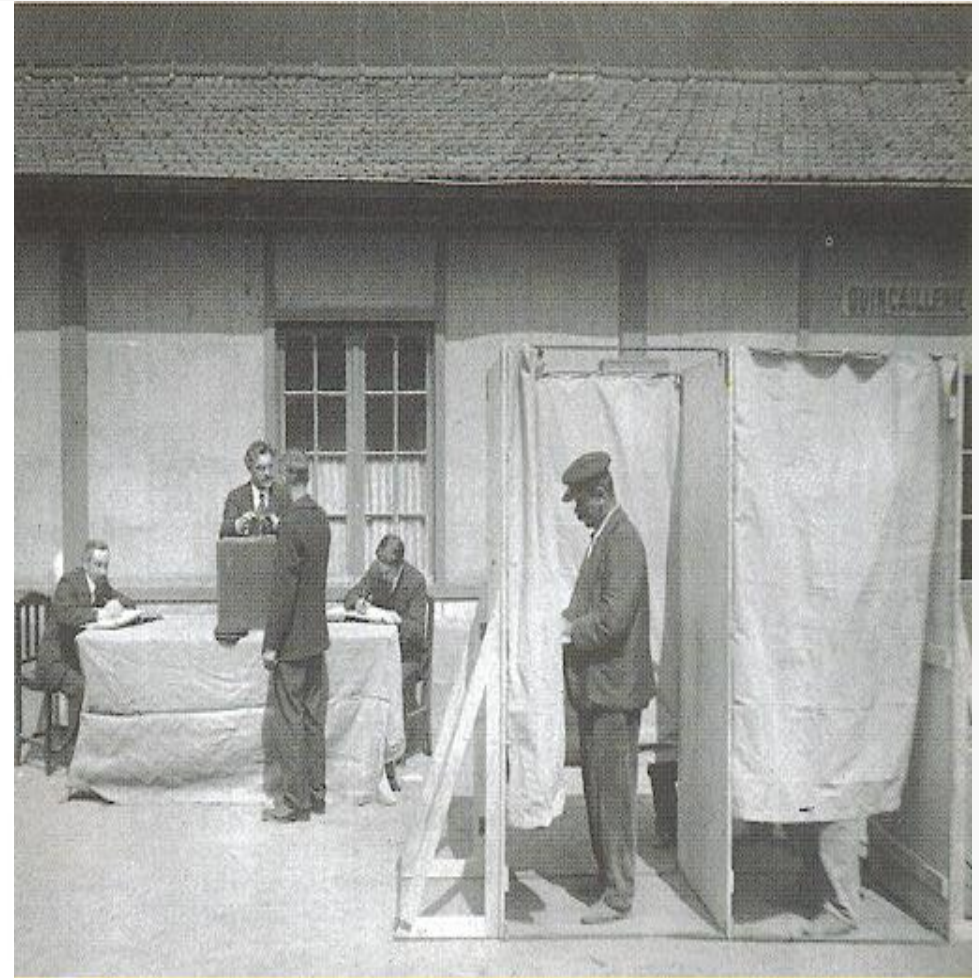
N° de la feuille de vote.	N° de la Section de l'électeur.	Lieu de résidence de la Section.
490	7. Section.	ÉCOLE DES FILLES IMPASSE CONSTANTIN

NOM.	Daumier
NÉCESSAIRE.	Honoré
AN DE LA RÉPUBLIQUE.	1808
PROFESSION.	Artiste
DROIT DE VOTE.	Bourg de Vichy St.

Signature de l'électeur.
H. Daumier

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 1872.
Le Maire,
J. Joly

L'électeur apporte son bulletin personnel au début de l'assemblée. Ce bulletin sera sur papier blanc, et sans signature.
Cette Carte devra être conservée par l'électeur en cas d'un second tour de scrutin.



Un progrès démocratique : l'isoloir
Le vote secret est introduit en France en 1913.

Carte d'électeur d'Honoré Daumier pour le scrutin du 7 janvier 1872
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Un enracinement dans la démocratie locale.

L'élection des maires dans chaque commune : la loi de 1884

	Conseil municipal	Maire
Élection	Élection tous les 4 ans (tous les 6 ans à partir de 1929) au suffrage universel (scrutin de liste)	Élection par le conseil municipal
Représentation	Le conseil municipal représente la commune	Le maire représente à la fois la commune et l'État
Fonction	Organe délibérant	Organe exécutif

I.3 Les valeurs républicaines.

Une République qui se dote de symboles.

La Marseillaise, « chant patriotique et national »

Décrétée une première fois chant national, le 14 juillet 1795, la Marseillaise qui était le chant du « parti républicain », devient l'hymne national en 1879.

Image d'Épinal, 1879.

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé ! *(bis)*
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans nos bras
Égorger nos fils, nos compagnes.

Refrain

Aux armes, citoyens, formez vos
bataillons !
Marchons ! Marchons !
Qu'un sang impur abreuve nos sillons !

[...]

Amour sacré de la Patrie
Conduis, soutiens nos bras vengeurs !
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! *(bis)*
Sous nos drapeaux, que la victoire
Accoure à tes mâles accents ! Que tes
ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !



La devise nationale :
« Liberté, égalité,
fraternité »

Le 14 juillet fête
nationale depuis
1880.



Un défilé
de collégiens,
place de
la République,
14 juillet 1883

Estampe anonyme,
fin XIX^e siècle, Paris,
musée Carnavalet.

A partir de la mort de Victor Hugo, la République élargit son patrimoine républicain.

Le 23 mai le Président du conseil, à l'ouverture de la séance du sénat, prononçait (...) « *son génie domine notre siècle. La France par lui, rayonnait sur le monde. Les lettres ne sont pas seules en deuil, mais aussi la patrie et l'humanité, quiconque lit et pense dans l'univers entier. C'est tout un peuple qui conduira ses funérailles.* »

<http://cbaconlettres.overblog.com/article-les-funerailles-de-victor-hugo-en-1885-37477261.html>



Fronton du Panthéon

« **Marianne c'est la République !** » : travail sur les représentations de Marianne en histoire des arts.

Marianne conquérante

Marianne de 1848.

Buste par Dubray, 1848.

Marianne coiffée d'un bonnet phrygien décoré d'un symbole utilisé par la franc-maçonnerie : le niveau triangulaire.

Le nom de Marianne, dérivé du nom de la Vierge Marie, la mère du Christ, apparaît pour la première fois à l'automne 1792 avec le sens de République ou de France en révolution. Son nom provient d'une chanson patriotique occitane, *La Garisou de Marianne*.

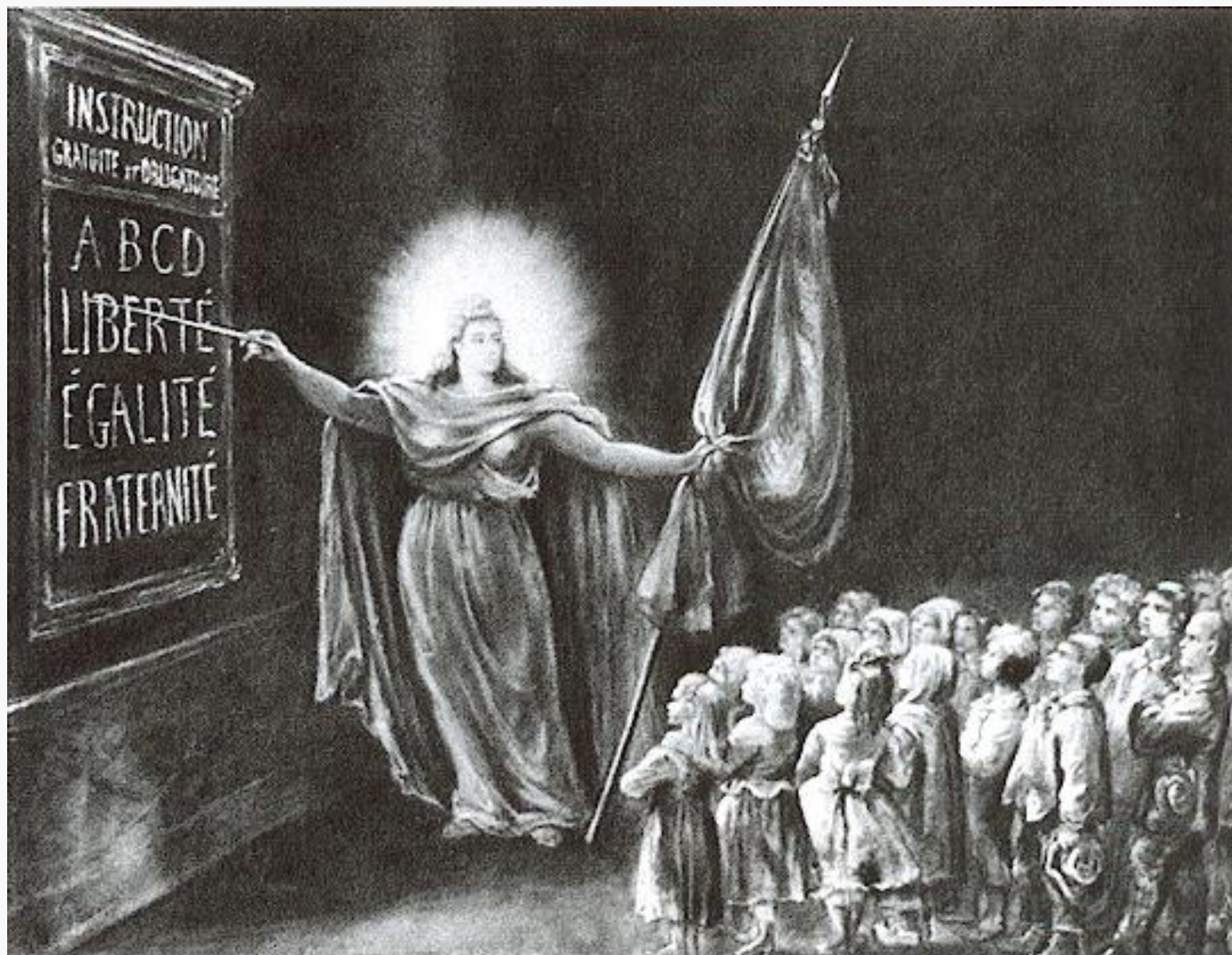


Marianne triomphante



Marianne créée en 1889 par le sculpteur Injalbert. Est l'une des plus répandues.

Marianne omniprésente.



Gravure de 1879.

Conclusion partielle : la République est une lente construction qui s'appuie sur l'enracinement de pratiques démocratiques et de symboles mobilisés à l'occasion de fêtes et de commémorations nationales.

II. Faire des républicains.

Problématique : Comment la République fait-elle des Français des républicains ?

Objectifs : montrer que la République met à son service l'école et l'armée.

II.1. L'école au service de la République.

Discours de Jules Ferry devant les
« hussards noirs » de la République.

«Vous êtes tous les fils de 89! (*Bravos et applaudissements*) Vous avez été affranchis comme citoyens par la Révolution française, vous allez être émancipés comme instituteurs par la République de 1880 : comment n'aimeriez-vous pas et ne feriez-vous pas aimer dans votre enseignement et la Révolution et la République? (*Applaudissements prolongés*) Cette politique là, c'est une politique nationale ; et vous pouvez, et vous devez - la chose est facile - la faire entrer, sous les formes et par les voies voulues, dans l'esprit des jeunes enfants. »

Jules Ferry , *Discours* au second Congrès pédagogique des instituteurs et institutrices publics de France, 19 avril 1881.

Jules Ferry : 1832-1893. Chef de file des républicains modérés. Président du Conseil à deux reprises entre 1880 et 1885. Il marque le ministère de l'instruction publique en rendant, en 1881-1882 l'école primaire publique gratuite, obligatoire et laïque.



Extrait du manuel « Le tour de la France par deux enfants ». 1ère édition en 1877.

Début du récit : deux jeunes frères quittent la Lorraine après son annexion par l'Allemagne.



Phalsbourg, ville fortifiée par Vauban.

Après avoir payé les droits d'entrée de sa marchandise à l'octroi de la ville de Mâcon, le jeune Julien s'indigne de ce prélèvement. Son patron lui démontre l'utilité de l'impôt.

– Mais Julien, dit M. Gertal, à quoi penses-tu donc ? Que deviendraient ces pauvres marchands dont tu parles, si l'on manquait en France de ces bonnes routes bien entretenues où Pierrot traîne si lestement sa charge de mille kilogrammes ? Et si ces routes n'étaient pas bien gardées, si des malfaiteurs détroussaient les marchands et nous avaient attaqués à travers les montagnes, que dirais-tu ? Tu ouvres de grands yeux, mon garçon ; c'est pourtant bien simple. Pour payer les gendarmes, le cantonnier, le gaz qui nous éclaire dans les rues de la ville, pour bâtir les écoles où s'instruisent les enfants, ne faut-il pas de l'argent ? Les octrois y pourvoient, les autres enfants aussi ; moi, je trouve cela parfaitement sage, petit Julien.

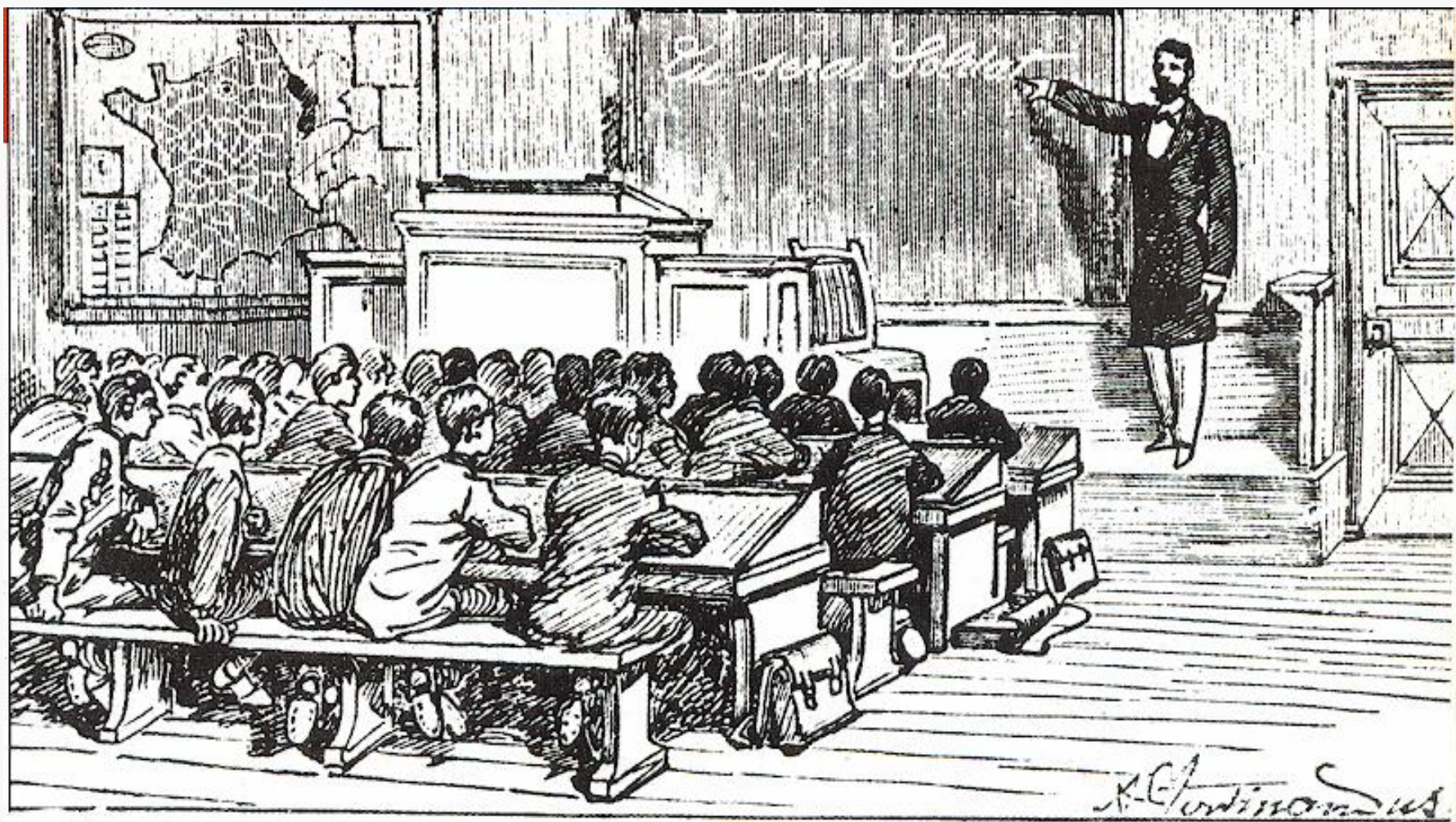
– Tiens, dit l'enfant, je n'avais pas encore songé à ces choses-là. Mais comment sait-on que l'argent qu'on donne est bien employé à faire tout ce que vous dites, monsieur Gertal ?

– Voyons, Julien, n'as-tu jamais entendu parler du conseil municipal ?

– Mais si, monsieur Gertal ; seulement je ne sais pas du tout ce que c'est.

– Eh bien, écoute, je vais te le dire...

Extrait d'un manuel de cours moyen : G. BRUNO
[pseudonyme de Mme FOUILLÉE], *Le Tour de la France
par deux enfants*, Belin (1^{re} éd, 1877), 1886 (141^e édition).



Le patriotisme à l'école : « Tu seras soldat. ».

Illustration d'un manuel scolaire français d'avant 1914.

II.2 L'armée au service de la République

« Le 27 juillet 1872, malgré les réticences d'Adolphe Thiers, alors aux affaires, et d'une partie des conservateurs, une première loi établit un service militaire personnel de cinq ans et supprime le remplacement. Le tirage au sort perdure : les « mauvais » numéros effectuent la durée du service, les « bons » une année seulement. (...) Mais il faut attendre la « République des républicains » pour que le service militaire devienne réellement universel. Connue comme la loi des « Curés sac au dos », le texte du 15 juillet 1889 fixe un service de trois ans pour tous. (...)

Dès 1887, Jean Jaurès écrit : « En même temps qu'il est une grande école patriotique, le régiment est une grande école républicaine. » Pourtant, durant leur service, sans droit de vote ni droit d'expression et d'association, les soldats ne sont pas considérés comme des citoyens. L'armée doit être un instrument ou, selon l'expression consacrée : la « grande muette ».

De toute la III^e République, cette contradiction n'est pas levée. Elle est même accentuée, dans les milieux populaires, par le recours à une armée répressive lors des conflits sociaux, à l'exemple du drame de Fourmies, en 1891. »

Alain Bergougnoux, TDC N° 796

Lois militaires

Juillet 1872 : service militaire universel, d'une durée fixée par tirage au sort (un an ou cinq ans) ; les soutiens de famille, les ecclésiastiques et les membres de l'enseignement sont exemptés.

Juillet 1889 : service militaire universel d'une durée de trois ans ; les élèves des grandes écoles, certains diplômés et les séminaristes ne font qu'un an.

Mars 1905 : service militaire universel d'une durée de deux ans ; dispenses et exemptions sont abolies.

Août 1913 : la durée du service est de nouveau portée à trois ans.

Conclusion partielle : L'école et l'armée sont les deux piliers de la construction républicaine. Ils sont des outils pour diffuser et enraciner les valeurs de ce régime. Les citoyens se soudent autour de la République et de sa défense. Ainsi, « citoyen français », « patriote » et « républicain » doivent se superposer.

III. L'affaire Dreyfus.

Problématique : Comment l'affaire Dreyfus transforme-t-elle la République ?

Objectif : Montrer à travers l'affaire Dreyfus que la République continue à se construire.

III.1 De l'accusation à « l'Affaire ».

Possibilité N°1 : exploiter le téléfilm de Yves Boisset « L'affaire Dreyfus » (1995).

Possibilité N°2 :

Le quotidien antisémite, La Libre Parole, annonce le 29 octobre 1894 l'arrestation d'un officier juif. Ce journal fait campagne pour sa condamnation.

Le bordereau à l'origine de l'accusation

« Je vous adresse cependant, Monsieur quelques renseignements intéressants :

1. Une note sur le frein hydraulique du 120 et la manière dont s'est conduite cette pièce ;
2. Une note sur les troupes de couverture (quelques modifications seront apportées par le nouveau plan) ;
3. Une note sur une modification aux formations de l'artillerie ;
4. Une note relative à Madagascar ;
5. Le projet de manuel de tir de l'artillerie de campagne (14 mars 1894)

Ce dernier document est extrêmement difficile à se procurer et je ne puis l'avoir à ma disposition que quelques jours. Le ministre en a envoyé un nombre fixe ; chaque officier détenteur doit remettre le sien après les manœuvres. Si donc vous voulez y prendre ce qui vous intéresse et le tenir à ma disposition après, je le prendrai. Je vais partir en manœuvre. »



Le Juif cupide, le Juif-traître et le Juif décide réunis en un seul dessin. En légende: Juda défendu par ses frères, qui crient à l'erreur judiciaire.

« Monsieur le président,

[...] Vous vous préparez à présider au solennel triomphe de notre Exposition universelle, qui couronnera notre grand siècle de travail, de vérité et de liberté. Mais quelle tache de boue sur votre nom – j'allais s'en sur votre règne – que cette abominable affaire Dreyfus ! Un conseil de guerre vient, par ordre, d'oser acquitter un Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice. (...) J'accuse le général Billot [ministre de la guerre en 1896] d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées. (...)»

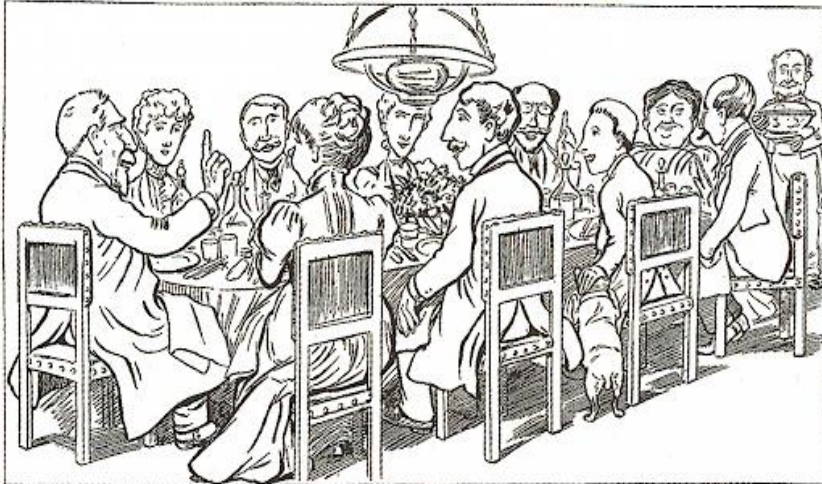
Emile Zola, lettre ouverte au président de la République, publiée dans l'Aurore, 13 janvier 1898.



La diffusion à 300 000 exemplaires, le 13 janvier 1898, puis les deux procès faits à l'écrivain cristallisent les deux camps.

III.2 L'opinion publique s'empare de l'affaire Dreyfus et se divise.

UN DINER EN FAMILLE



— Surtout ! ne parlons pas de l'affaire Dreyfus !



... Ils en ont parlé ...

« Ils en ont parlé »

Caricature de CARAN D'ACHE parue dans *Le Figaro*, le 14 février 1899.

« Républicains !

Ainsi que nous l'avions prévu (...) [le verdict du] conseil de guerre de Rennes (...) déclarant que le Colonel Henry [auteur du faux qui fit condamner Dreyfus, et] (...) le commandant Estherhazy (...) sont des modèles de vertu et d'honneur et que le capitaine Dreyfus, parce qu'il est juif, est le véritable traître. (...)

C'est la lutte ouverte contre la démocratie républicaine, contre la République, contre les libertés que nous possédons. »

Tract de la Ligue de défense républicaine, Vienne (Isère), 11 septembre 1899.

DREYFUS EST UN TRAITRE

Général MERCIER

Le général Mercier est à Paris, le 8 novembre 1898. Sans le soutien de l'État...



« Des notes que j'ai eues en ma possession m'ont révélé qu'un officier des bureaux de l'État-Major avait communiqué à une puissance étrangère des documents dont il avait eu connaissance en vertu de ses fonctions. »

Général MERCIER, Ministre de la Guerre.
(Novembre 1894.)

Général BILLOT

Le général Billot, le 21 août 1898, le général Billot au commandement de corps d'armée...



« Dreyfus, en mon âme et conscience de soldat et de chef de l'armée, Dreyfus est coupable! Dreyfus est un traître! »

Général BILLOT, Ministre de la Guerre.
(Décembre 1898. — Déclaration à la Chambre des Députés.)

En dépôt : 3, rue Saint-Joseph.

Vive la France!

**VIVE
LA
RÉPUBLIQUE!**

M. CAVAIGNAC



« J'ai la certitude absolue de la culpabilité de Dreyfus! »

CAVAIGNAC, Ministre de la Guerre.
(7 juillet 1898. — Discours à la Chambre des Députés.)

« Je demeure convaincu de la culpabilité de Dreyfus et aussi résolu que précédemment à combattre la révision du procès. »

CAVAIGNAC, Ministre de la Guerre.
(4 septembre 1898. — Lettre de démission adressée au Président du Conseil, M. Briand.)

**VIVE
L'ARMÉE!
A BAS
LES TRAITRES!**

Général ZURLINDEN

Le général Zurlinden, le 1 novembre 1898, dans le conseil des officiers...



« L'étude approfondie du dossier judiciaire de Dreyfus m'a trop convaincu de sa culpabilité pour que je puisse accepter, comme chef de l'armée, toute autre solution que celle du maintien tel quel du jugement. »

Général ZURLINDEN, Ministre de la Guerre.
(17 septembre 1898. — Lettre au Président du Conseil, M. Briand.)

Général CHANOINE

Le général Chanoiné, le 10 novembre 1898, dans le conseil des officiers...



« Puisqu'on a parlé de cette affaire néfaste devant laquelle mes prédécesseurs se sont retirés, je déclare que je respecte la séparation des pouvoirs politique et judiciaire; j'ai le respect de la chose jugée. Mais j'ai le droit aussi d'avoir mon opinion. Elle est conforme à celle de mes prédécesseurs. »

Général CHANOINE, Ministre de la Guerre.
(25 Octobre 1898. — Discours à la Chambre des Députés.)

DREYFUS EST INNOCENT

LES DÉFENSEURS DU DROIT, DE LA JUSTICE ET DE LA VÉRITÉ

**VIVE
LA
FRANCE!**



L. TRARIEUX



FERNAND LABORI

**VIVE
L'ARMÉE!**

**VIVE
LA
RÉPUBLIQUE!**



FERNAND LABORI



FERNAND LABORI



FERNAND LABORI

**VIVE
LA
RÉPUBLIQUE!**



FERNAND LABORI



FERNAND LABORI

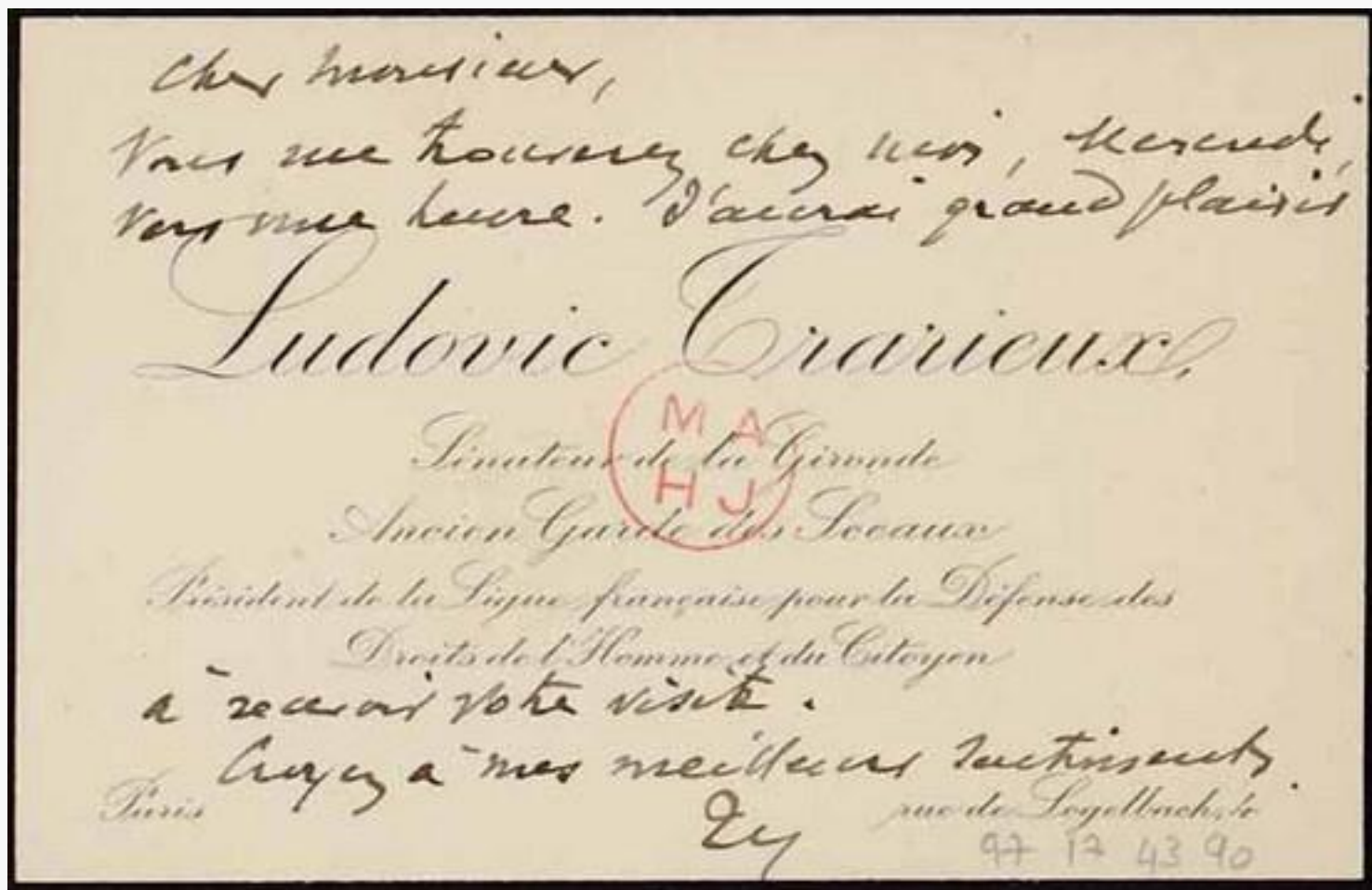
**A BAS
LES
TRAITRES!**

SUPPLÉMENT GRATUIT



III.3 Après l'affaire Dreyfus la République est confortée.

Invitation de Ludovic Trarieux, fondateur de la Ligue des
Droits de l'Homme, à Alfred Dreyfus. 1901



20 février 1898 :
Fondation de la
Ligue des Droits de
l'Homme.

« A partir de ce jour,
toute personne dont
la liberté serait
menacée ou dont le
droit serait violé, est
assuré de trouver
auprès de nous aide
et assistance »

<http://www.dreyfus.culture.fr>

Possibilité N°1 :

Caveau
n° 24

Procès - Verbal
Constatant l'inhumation, dans la
Crypte du Panthéon, des cendres
d'Émile Zola le 4 juin 1908

Ce jour d'hui, quatre juin
mil neuf cent huit, à midi.

Nous, Monsieur Ernest Dumontfrier,
Administrateur du Mobilier National et des
Monuments de Paris, Chevalier de la Légion
d'Honneur, agissant en vertu des instructions
de M. le Ministre de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts, assisté de M. Beeq de
Fouquières, Conservateur du Panthéon et de
M. Roux, Inspecteur du dit Monument.

Avant conformement aux disposi-
tions de la loi du 15 Décembre 1906 et du
décret en date du 24 Mars 1907, fait procéder
à la discente dans la Crypte du Panthéon
du Cercueil renfermant les Cendres d'Émile Zola,
en présence de:

Madame Émile Zola, M.
Jacques Zola, M^{lle} Louise Zola, M^{me} Rozerot,
M. Ch. Durek, M. Fernand Desmoulin, M.
le Docteur J. Larak M. et M^{me} Eugène
Jasquelle, M. et M^{me} Alfred Bruneau,
M. et M^{me} Dutard, M. Maurice Leblond et
sa mère.

Le Cercueil est conformé de vant un
triple cercueil de bois blanc capitonné de satin
blanc de plomb et de chêne.

Sur ce dernier cercueil, muni de
six poignées argentées et fermé par seize vis
tête fondus, est fixé une plaque en cuivre sur
sont gravés en creux ces mots :

Procès verbal de
l'inhumation d'Émile
Zola au Panthéon le 4
juin 1908

<http://www.dreyfus.culture.fr>

Possibilité N°2 :

Charles Péguy (1873-1914)
participe au défilé populaire
organisé pour l'inauguration de
la statue de Dalou.

« Tout à coup un grand cri s'élève à cinquante pas devant nous : « **Vive la République !** » [...] Nous-mêmes sommes saisis devant la *République* de Dalou et nous crions comme eux : « Vive la République ». Ce n'était pas la République amorphe et officielle, mais vive la République triomphante, vive la République sociale (...).Voulant sans doute pousser l'expérience au plus profond, quelques uns commencèrent à chanter « **Vive Dreyfus** », un cri qui n'a pas retenti souvent même dans les manifestations purement dreyfusardes. Ce fut extraordinaire ».

Charles Péguy, *Les cahiers de la Quinzaine*, 5 janvier 1900.

Inauguration, place de la Nation, de l'œuvre de Jules Dalou le 19 novembre 1899.



Conclusion partielle : L'accusation d'espionnage de Dreyfus devient une « affaire » et une crise politique lorsque la preuve de son innocence est révélée et que les nationalistes refusent la remise en cause de l'armée qui l'a condamné. Pour les dreyfusards, défendre Dreyfus c'est défendre la République et le droit. La IIIe République continue à se construire malgré les crises.